

Bulletin départemental des écoles

2009/10
OCTOBRE 2009

SOMMAIRE

Informations administratives

- Message de l'Inspecteur d'Académie
- Candidature à de postes dans les établissements français en Andorre – année 2010-2011
- Information DIPER : note d'information relative au choix de le MGEN en tant qu'organisme de protection sociale complémentaire référencé
- Prêts bonifiés pour les enseignants
- Accidents élèves

Informations pédagogiques

- Communiqué de la CPD langues vivantes : DeutschMobil Bourgogne
- Parlement des enfants
- La Page des écoliers

Divers

- Palmes Académiques – Promotions du 14 juillet 2009
- Communiqué des PEP 89 – Classes de découvertes
- Musée du livre scolaire d'Auxerre

Message de l'Inspecteur d'académie

Voici le numéro d'octobre du Bulletin Départemental des Ecoles, ma première publication depuis mon arrivée dans l'Yonne, le 1^{er} octobre.

Un département complexe, attractif, parfois énigmatique, mais où j'ai pu d'ores et déjà constater l'engagement de tous les maîtres, avec les équipes de circonscription, au service de l'Ecole de la République.

Ensemble nous continuerons à conjuguer nos efforts pour conduire tous les élèves vers la réussite.

Ensemble nous saurons aider chacun à s'approprier le socle commun que la Nation lui doit désormais.

Ce bulletin d'information doit contribuer, à son niveau, à vous aider dans votre vie professionnelle.

Bonne rentrée d'automne.

*Claude PICANO
IA DSDEN de l'YONNE*

Candidature à de postes dans les établissements français en Andorre – année 2010-2011

Référence : note de service 2009-123 du 15.09.2009 in BOEN n° 36 du 1^{er} octobre 2009

J'attire votre attention sur la date limite de réception des demandes de dossier (15 décembre 2009) qui sont à formuler directement au ministère de l'Éducation nationale, direction générale de l'enseignement scolaire, service du budget et de l'égalité des chances, sous-direction de la vie scolaire et des établissements, mission Outre-Mer Andorre : DGESCO-MOM – 110 rue de Grenelle – 75357 PARIS CEDEX 07.

Les intéressés doivent préciser leur grade, leur situation administrative exacte et leur adresse personnelle complète.



Information DIPER

Note d'information relative au choix de le MGEN en tant qu'organisme de protection sociale complémentaire référencé

La Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) est l'organisme référencé comme complémentaire santé et prévoyance des agents actifs et retraités de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports, de la Culture et de la Communication.

Les employeurs publics financent partiellement la protection complémentaire des agents publics comme l'entérine le décret n° 2007-1373 du 19 septembre 2007.

Les démarches à entreprendre

L'adhésion à l'organisme de référence est facultative.

Vous êtes adhérent à la MGEN et souhaitez le rester

Vous n'avez aucune démarche à effectuer. Le montant de votre cotisation ne change pas.

Vous êtes adhérent à un autre organisme de protection sociale complémentaire et souhaitez le rester

Vous n'avez aucune démarche à mener.

Vous êtes adhérent à un autre organisme de protection sociale complémentaire et vous souhaitez adhérer à la MGEN

Vous pouvez adhérer à la MGEN sans majoration de cotisations ni condition d'ancienneté jusqu'au 30 juin 2010.

À partir du 1^{er} juillet 2010, la majoration de cotisation sera rétablie pour les agents qui adhéreront après plus de deux ans dans la fonction publique.

Sites à consulter

education.gouv.fr – « protection sociale »
MGEN : www.mgen.fr

Texte de référence : décret n° 2007-1373 du 19 septembre 2007 *Participation de l'État et de ses établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire*



Prêts bonifiés pour les enseignants

Dans le cadre de la politique d'accompagnement de la mobilité des personnels enseignants que le ministère de l'Éducation nationale met en place, est créé un dispositif de prêts bonifiés à taux zéro pour leur permettre d'acquérir un bien à usage d'habitation principale.

Les agences de la société La Banque Postale, désignée titulaire du marché, seront en mesure de renseigner ces personnels sur ce dispositif.

Bénéficiaires

Les personnels appartenant à un corps de fonctionnaires enseignants de l'enseignement scolaire, d'éducation et d'orientation en activité au sein du ministère de l'éducation nationale et les maîtres contractuels ou agréés à titre définitif de l'enseignement privé sous contrat..

Conditions d'attribution

- Soit avoir été recruté pour la première fois, après titularisation, dans un corps de personnel enseignant et rejoindre sa première affectation sur un poste d'enseignant ;
- soit avoir effectué une mobilité interdépartementale.

Caractéristiques

La possibilité de demander le prêt sera ouverte pendant une période allant de la notification du lieu de la nouvelle affectation jusqu'à un an après la prise de fonctions.

Les montant du prêt sont les suivants :

- 30 000 € pour un premier achat d'une résidence principale
- 15 000 € dans le cadre de la l'achat/revente de la résidence principale

Par ailleurs, l'attribution du prêt est subordonnée à l'achat de la résidence principale, immédiate et permanente de l'agent dans le cadre d'une première acquisition ou de la revente de la précédente résidence principale.

Le prêt est plafonné à 50 % de l'endettement total lié à l'opération immobilière.

Il est accordé par personne remplissant les conditions. Cela signifie qu'un couple d'enseignants peut être éligible à un prêt d'un montant cumulé de 60 000 € pour l'acquisition de sa résidence principale.

Modalités de gestion

Les dossiers sont gérés intégralement par La Banque Postale, qui procèdera à une campagne d'information. Les services de l'Inspection académique sont chargés d'attester la situation du demandeur. Vous pourrez obtenir des renseignements complémentaires auprès de : Inspection académique – DIPER 1/1 – 03 86 72 20 21.



Accidents élèves

Rappel : les accidents scolaires corporels doivent obligatoirement faire l'objet d'une « déclaration d'accident scolaire » transmise à l'Inspection académique DIVEEC 1 sous couvert de l'IEN. L'imprimé sera mis en ligne sur le site de l'Inspection académique ultérieurement.

D'autre part, Il est également indispensable de saisir les informations dans les jours qui suivent l'accident sur le site internet <http://enquetes.orion.education.fr/baobac/primaire>. Une copie du questionnaire doit être conservé dans vos archives, il est inutile de le transmettre à l'Inspection académique.

Attention ! Un accident ne doit être signalé que s'il entraîne au minimum une consultation médicale ou hospitalière.

Un accident provoquant un bris de lunettes ou tout autre dégât matériel doit faire l'objet d'une déclaration à conserver dans l'école.

Communication des rapports des accidents scolaires

Les déclarations doivent être regardées comme des documents administratifs et sont par conséquent communicables de plein droit aux parents de l'élève accidenté, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Cette communication doit toutefois s'opérer conformément aux dispositions légales.

- Les noms, et adresse des parents de l'enfant auteur, de même que les coordonnées de leur assureur, sont des informations protégées par le secret de la vie privée. Vous ne devez pas les communiquer aux parents des victimes.
- Les témoignages qui désignent un ou plusieurs enfants ne sont communicables qu'aux parents de l'enfant auteur sous réserve d'occulter l'identité des témoins.

Toutefois les parents de l'élève victime souhaitant engager une action en responsabilité civile contre les parents de l'auteur doivent pouvoir accéder à leurs coordonnées.

Aussi, si vous êtes sollicités par les parents d'un élève victime d'un accident scolaire pour communiquer les informations nécessaires à l'exercice d'un recours, il vous est possible de demander aux parents d'élèves auteur du dommage s'ils autorisent cette communication. En cas de refus, vous pourrez utilement leur rappeler que les parents de l'élève victime peuvent, en tout état de cause, déposer une plainte qui leur donnera accès, dans le cadre de l'enquête, aux informations nécessaires à la défense de leurs droits.



Communiqué de la CPD langues vivantes : DeutschMobil Bourgogne

Tous les collègues qui sont intéressés par la promotion de l'allemand peuvent solliciter les services du DeutschMobil dont ils trouveront les coordonnées ci-dessous, soit pour motiver les enfants à faire de l'allemand dès la 6ème, soit pour promouvoir cette langue à l'intérieur de leurs écoles quand il y a du personnel habilité ou des professeurs de collège qui s'engagent à leurs côtés durablement pour les y aider.

Contact

Anna Fransen, lectrice du DeutschMobil en Bourgogne pour l'année scolaire 2009-2010

Tél. 03 80 68 06 97

Fax 03 80 68 07 04

Mél. deutschmobil@maison-rhenanie-palatinat.org

Sites www.deutschmobil.fr, www.maison-rhenanie-palatinat.org



Le Parlement des enfants 2009-2010

Texte signalé : note de service n° 2009-130 du 23/09/2009 (parue au BO n° 37 du 8 octobre 2009)

Le *Parlement des enfants*, organisé conjointement par le Président de l'Assemblée nationale et le Ministre de l'Éducation nationale, propose à 577 classes de CM2 réparties sur l'ensemble du territoire d'élaborer collectivement une proposition de loi sur un problème de société.

Cette opération prévoit la participation d'**une classe de CM2 par circonscription électorale**.

Les écoles intéressées doivent adresser un dossier de candidature (voir la note de service citée en référence) à leur inspecteur de l'éducation nationale **avant le 13 novembre 2009**.



Pour d'autres informations consulter le site de l'opération, www.parlementdesenfants.fr, ou celui de l'Assemblée nationale, www.assemblee-nationale.fr.



La Page des écoliers

Le planning des parutions pour l'année scolaire 2009-2010 est arrêté comme suit :

Dates de parution	Classes rédactrices	Thèmes	Téléphones
25/11/2009	Jean-Pierre Hamon École primaire 89130 Toucy	Le jazz	03 86 44 14 18
16/12/2009	Brigitte Rigaut École primaire 89190 Villeneuve-l'Archevêque	Villes et villages fleuris	03 86 86 73 43
27/01/2010	Laetitia Sauvagère Groupe scolaire Georges Varenne 89400 Laroche-Saint-Cydroine	Le pain	03 86 92 60 57
24/02/2010	Céline Quoy École primaire 89140 Saint-Sérotin	Musique (La flûte à bec)	03 86 66 16 63
17/03/2010	Anne Delbos École Rive Droite 89000 Auxerre	Marie Noël	03 86 94 00 42
31/03/2010	Marie Milleron École primaire 89420 Bierry-les-Belles-Fontaines	L'énergie renouvelable	03 86 32 15 01
28/04/2010	Marie Laure Raison IME Ste Béate 89100 Sens	La différence	03 86 65 44 24
12/05/2010	Catherine Béguine École Primaire Paris 89000 Auxerre	Le jumelage	03 86 52 09 95
26/05/2010	Agnès Livet UPI Denfert Rochereau 89000 Auxerre	L'alimentation responsable	03 86 72 08 80
23/06/2010	Bruno Marmagne École primaire 89380 Appoigny	Le cirque	03 86 53 03 96

Les classes qui souhaitent apporter leur contribution à l'une de ces pages peuvent prendre contact avec Murielle Karotsch au 03 86 72 20 54 ou par courrier électronique, mdl89@ac-dijon.fr.



Palmes académiques – Promotion du 14 juillet 2009

Sont promus ou nommés dans l'Ordre des Palmes Académiques, pour services rendus à l'Éducation nationale :

Officiers

- Madame COELHO Annie, SASU classe exceptionnelle au collège Paul Fourrey, Migennes
- Madame GANDRÉ Françoise, proviseure lycée Chevalier d'Eon, Tonnerre
- Madame GARNIER Michèle, AAP 1ère classe, collège Montpezat, Sens
- Madame LEVESQUE Anne-Marie, AAP 1ère classe collège Gaston Ramon, Villeneuve-l'Archevêque
- Monsieur LOBREAU Daniel, professeur agrégé collège Mallarmé, Sens
- Monsieur VATINET Jean-Marc, principal collège des Champs Plaisants, Sens

Chevaliers

- Madame CHARVET Martine, professeur au LP Blaise Pascal, Migennes
- Madame COLAS Alette, SASU classe exceptionnelle, collège Gaston Ramon, Villeneuve-l'Archevêque
- Madame DELAGOUTTE Emmanuelle, professeur des écoles, école mat d'application des Rosoirs, Auxerre
- Monsieur DOLLE Christophe, professeur certifié, collège Paul Bert, Auxerre
- Madame FROMAGER Colette, OEA 1ère classe, collège Maurice Clavel, Avallon
- Monsieur GALISSARD Serge, proviseur adjoint, lycée Jacques Amyot, Auxerre
- Madame GATTI France, médecin de l'Education Nationale CMS d'Auxerre
- Madame GIRARD Thérèse, Professeur des Ecoles, Ecole Ste Chantal, Avallon
- Madame GRIGIS Joseline, adjoint administratif collège Paul Fourrey, Migennes
- Monsieur GUILLAUME Jean-Charles, professeur agrégé, Lycée Jacques Amyot, Auxerre
- Mademoiselle HEDOT Marie-Lyse, Adjoint technique territorial lycée Vauban, Auxerre
- Monsieur HELLIO Max, principal collège Mallarmé, Sens
- Madame HOUCHOT Françoise, Agent administratif 1ère classe, collège Aillant sur Tholon
- Monsieur JOUY Jean-François, Directeur collège St Jacques, Joigny
- Monsieur MAILLARD Daniel, professeur certifié HC, collège Marcel Aymé, St-Florentin
- Mademoiselle PANGRAZI Danièle, Professeur des écoles, école mat. des Piédalloues, Auxerre
- Monsieur PERCHEMINIER Jean-Jacques, Directeur école élémentaire, Pont-sur-Yonne
- Madame POULLET Frédérique, professeur certifié HC collège Mallarmé, Sens
- Madame REDONDO Christiane, Adjoint technique territorial collège du Gâtinais en Bourgogne, St-Valérien
- Madame ROGER Sabine, professeur agrégé lycée Vauban, Auxerre
- Madame TELLIER Janine, adjoint technique territorial lycée Parc des Chaumes, Avallon
- Madame THIBOUW Monique, professeur des écoles, école élémentaire des Lices, Tonnerre
- Monsieur VERGNAUD Gérard, professeur des écoles - Conseiller Pédagogique EPS IEN Sens II
- Madame VEYRAT Chantal, A.A.E.N.E.S. à l'Inspection Académique, Auxerre
- Madame VIGEL Capucine, principale collège Jean Bertin, St-Georges-sur-Baulche.



Communiqué des PEP 89 – Classes de découvertes

Vous êtes à la recherche d'un séjour classe de découvertes ?

Les PEP 89 peuvent vous proposer plusieurs destinations :

- Mer
- Montagne (séjour neige ou printemps)
- Campagne (cirque, environnement, musique, classe gourmande, etc...)
- Classe patrimoine PARIS

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

M. David LUGIEN
Tél. 03 86 94 98 02
Mél. service-animation@pep89.fr



Le musée du livre scolaire d'Auxerre

Le musée du livre scolaire d'Auxerre s'est donné comme missions :

- Collecter des manuels scolaires, les trier, les classer, les ranger... Échanger nos doubles, envoyer des séries récentes en Afrique.
- Organiser des expositions avec leurs brochures correspondantes sur des thèmes transversaux liés aux manuels scolaires : « la colonisation française à travers les manuels scolaires » (2005), « l'argent à travers les manuels scolaires » (présentée lors des entretiens d'Auxerre en octobre 2009), « les villes à travers les manuels de lecture » (2010), etc.

- Participer à quelques salons du livre : Migennes (octobre), Toucy (avril), où vous pourrez voir notre exposition sur « les grands personnages de l'histoire à travers les livres scolaires » (2008) et vous aurez la possibilité d'acheter, échanger des doubles ...

- Aider les chercheurs et les curieux à consulter notre collection.

Vous avez des manuels scolaires anciens ou récents ? *Vous voulez vous en débarrasser en les valorisant ? Nous n'avons pas encore pu récupérer un exemplaire de chaque livre existant. Alors, apportez-les nous !*

Créé en 1991, le musée du livre scolaire d'Auxerre est une association loi 1901 qui s'efforce de conserver, dans l'Yonne, la mémoire des livres scolaires. Le musée du livre scolaire d'Auxerre est installé dans un bâtiment annexe des locaux de **l'institut universitaire de formation des maîtres de Bourgogne (IUFM), sur le site d'Auxerre, 24 rue des Moreaux**. Il rassemble un fonds de plus de 10 000 livres du XIX^e siècle à aujourd'hui, de toutes disciplines, du primaire et du secondaire.

Si vous disposez d'un peu de temps, n'hésitez pas à nous rendre visite les mardis après-midi de 14 h à 16 h ou les mercredis de 12 h à 14 h. Nos bénévoles seront heureux de vous recevoir.

Contacts

Vice-président Robert Timon 03 86 48 14 74 rtimon@wanadoo.fr

Vice-président Didier Torset 03 86 96 92 41 didier.torset@wanadoo.fr

Site internet <http://museedulivrescolaireauxerre.wifeo.com/>



*L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Yonne*

Claude PICANO